

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il ne peut y avoir de question supplémentaire.

M. Nesbitt: Eh bien...

M. l'Orateur: Le député veut-il bien reprendre son siège? Il ne peut y avoir de question supplémentaire à une question qui a été déclarée irrecevable. Le député peut, s'il le veut, poser une question connexe.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement. Puisque Votre Honneur a bien voulu m'indiquer comment atteindre autrement le même but, le ministre consentirait-il à faire une déclaration à l'appel des motions la prochaine fois qu'il sera à la Chambre, demain ou mercredi prochain?

L'hon. James Richardson (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je transmettrai cette requête au ministre des Transports.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre au sujet de l'absence du ministre des Transports. Peut-il assurer à la Chambre qu'il obligera le ministre à se racheter pour son absence, qu'il supprimera son traitement, le mettra aux arrêts ou sévira d'une autre façon? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas une question supplémentaire.

AIR CANADA

LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND SYNDICAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre est-il en mesure de confirmer la nouvelle selon laquelle le différend entre Air Canada et l'Association des employés de la ligne aérienne aurait été réglé?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les représentants d'Air Canada et ceux du syndicat intéressé en seraient arrivés, au cours de la nuit, à un accord qui devra, naturellement, être ratifié par les membres du syndicat et par Air Canada. Je sais gré au député d'avoir soulevé cette question et j'espère que les deux parties pourront bientôt ratifier cet accord qui me semble très équitable. (*Applaudissements*)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CHURCHILL (MAN.)—L'AMÉNAGEMENT URBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Il y a quelque temps, il a indiqué à la Chambre qu'il avait communiqué avec le premier ministre du Manitoba au sujet de la possibilité d'une aide fédérale à la ville de Churchill. Je me demande s'il aura quelque chose à nous dire bientôt à ce sujet, car le congé de Noël approche. Cet échange de vues a-t-il donné des résultats?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait, j'en suis sûr, que le renseignement qu'il demande maintenant devrait faire l'objet d'une déclaration à l'appel des motions; toutefois, s'il y a urgence et que le député veuille en donner préavis à la présidence, la question pourra être discutée au moment de l'ajournement.

L'IMMIGRATION

DEMANDE D'UN NOUVEAU PROCÈS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit de cas des neuf marins polonais détenus actuellement à Halifax et qui doivent être déportés en Pologne. Le ministre pourrait-il donner instruction à l'avocat-conseil qui le représente de recommander ou d'accepter un nouveau procès dans cette cause particulière?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la cause a été entendue par la Commission d'appel de l'immigration. Si je ne me trompe, la Commission elle-même peut décider d'entendre la cause de nouveau si l'on doit présenter des preuves supplémentaires, et l'on peut aussi naturellement faire appel à la Cour suprême du Canada. Toutefois, la loi n'autorise nullement le ministre à intervenir dans cette cause particulière.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire, et je devrais peut-être l'adresser au premier ministre. Le gouvernement adhère-t-il toujours à la politique exposée en cette enceinte par l'ancien premier ministre le 21 avril 1967 selon laquelle le gouvernement accordera droit d'asile aux réfugiés de pays communistes qui seraient certainement emprisonnés et maltraités s'ils étaient renvoyés dans leur pays?